



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Paul Midy  
Député de l'Essonne

Monsieur David COMBIER  
23 bis avenue des Platanes  
91400 Orsay

À Orsay, le 7 septembre 2022

Ref. : 0011-PM/FM-220907

**Objet : Limitation à 110 km/h sur autoroute**

Monsieur,

J'ai pris connaissance avec attention de votre courrier électronique du 26 août dernier, m'interrogeant sur le débat concernant la limitation à 110 km/h sur autoroute.

Je veux vous témoigner de mon attachement profond à poursuivre la transition écologique dans laquelle nous devons tous nous engager. Aussi, je partage votre préoccupation concernant les émissions de gaz à effet de serre issues des véhicules thermiques sur les routes à grande vitesse. Selon le Commissariat général au développement durable, cette diminution de la limitation de vitesse aurait effectivement une conséquence sur la vitesse moyenne passant de 113 km/h de moyenne aujourd'hui à 108 km/h. En conséquence, ce sont 900 000 tonnes de CO2 qui seraient économisées, soit 0.2% de la production totale de CO2 en France.

Au vu de ces éléments, je suis moi-même favorable à toute sensibilisation sur le sujet, à laquelle vous participez activement, et je vous en remercie. Il me paraît primordial d'encourager chacun à faire preuve de comportements individuels responsables dans son quotidien, à commencer par la vitesse sur autoroute. En ce sens, la mise en place de campagnes de prévention et de sensibilisation me semble tout à fait opportune afin d'informer les automobilistes des avantages qu'ils peuvent tirer en adoptant cette sobriété du quotidien.

En revanche, je suis plus sensible et favorable à une logique d'incitations, plutôt que de contraintes. La mise en place de cet abaissement de vitesse ne saurait se faire sans un consentement large – l'expérience des 80 km/h nous l'ayant déjà démontré. La transition écologique se fait et continuera

de se faire uniquement en incluant chacun de nous, sans laisser personne sur le côté. Les conséquences en termes de temps « perdu » qu'induirait cet abaissement de vitesse – 65 millions d'heures par an au niveau de la France, soit 50 000 équivalent temps plein – encourage à prendre l'option de l'incitation plutôt que de la contrainte, qui pourrait avoir des contraintes matérielles fortes sur notre objectif de plein-emploi.

Soyez assuré de mon engagement quotidien pour engager notre pays dans une démarche collective de sobriété énergétique. Mieux encore que de rouler à 110 km/h sur l'autoroute, le plus efficace est de ne pas y rouler du tout ou d'y rouler sans émission ! Pour cela, depuis cinq ans, nous, la majorité présidentielle, avons financé un large plan de refonte des transports ferroviaires, notamment avec de nouvelles offres de trains de nuit, un soutien fort aux petites lignes ferroviaires et un plan massif de développement des transports en commun. D'autre part, nous avons engagé de larges plans de soutien aux mobilités durables avec le système d'aides allant jusqu'à 6000€ pour l'achat de voitures électriques, le déploiement de 100 000 bornes de recharge, la multiplication de zones à faibles émissions ou encore le soutien aux vélos par des primes à l'achat et la création de 10 000 km de pistes cyclables.

Je veux vous assurer que ces politiques d'accompagnement aux mobilités durables vont continuer et s'amplifier. A titre plus personnel, je m'attelle au quotidien à soutenir le développement des transports en commun dans notre territoire, en défendant à bras-le-corps la mise en service rapide et optimale de la ligne 18 et l'amélioration des services et des fréquences des RER B & C.

En vous assurant de mon écoute toujours attentive et de ma mobilisation entière au service d'une mobilité durable, je vous prie de recevoir, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

**PAUL MIDY**

